

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 88

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190080

**Direction en charge :** Finances et contrôle de gestion

**Objet :** Rapport de la dette au 31 décembre 2018

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 88

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190080

**Direction en charge :** Finances et contrôle de gestion**Objet :** Rapport de la dette au 31 décembre 2018**□ Rappel et Références :**

Dans son plan de mandat 2014-2020, la municipalité a fixé comme objectifs la poursuite du remboursement de la dette et sa sécurisation.

**□ Motivation et Opportunité :**

La forte mobilisation de l'ensemble de la collectivité permet de surveiller et de traiter les risques inhérents à la dette de la Ville.

Dans une grande transparence, la Ville de Saint-Etienne publie annuellement, depuis plusieurs années, un rapport sur la gestion de la dette tel que préconisé par la Cour des Comptes et la charte de bonne conduite.

La dette contractée par la Ville est nécessaire au financement de ses investissements en complément de l'autofinancement disponible. Ces engagements affectent directement les équilibres financiers.

Un certain nombre de risques externes à la collectivité pèse également sur les finances des collectivités locales. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les garanties d'emprunts accordées par la Ville. En effet, une défaillance des emprunteurs créerait de nouvelles contraintes financières pour la Ville. Néanmoins, ces garanties sont indispensables au montage des projets pour mobiliser les partenaires.

**□ Contenu :**

Ce document "Rapport de la dette au 31 décembre 2018" présente les opérations accomplies en 2018, les orientations en cours et les risques latents. Il détaille, d'une part, la situation de la dette contractée par la Ville pour financer ses investissements et la mise en sécurisation de cette dette et, d'autre part, étudie les garanties d'emprunts accordées par la Ville.

- **En première partie du rapport est présentée la dette du budget principal :**

La dette présente un encours brut de 321.548 M€ au 31 décembre 2018 pour une durée résiduelle de 13 ans et 1 mois.

La structure de la dette est toujours considérée après swaps et contre-swaps, afin de mesurer le risque. Ainsi, elle est composée de 75,70 % (243.406 M€) de taux fixes, 18,57 % (59.712 M€) de taux variables simples et 5,73 % (18.430 M€) de taux structurés avec le seul emprunt DEPFA sur sa durée résiduelle (2042). Grâce aux opérations de sécurisation de ces dernières années, la Ville a réussi à abaisser le quota des produits structurés de 27 % fin 2013 à 5,73 % fin 2018.

Les créances qui viennent alléger la dette brute pour donner la dette nette présentent un capital restant dû de 24.431 M€ au 31 décembre 2018. Ces créances proviennent, d'une part, de transferts de dette à Saint-Etienne Métropole pour accompagner les transferts de compétences liés au passage en Communauté d'Agglomération pour 0.424 M€, puis en Communauté Urbaine pour 24.007 M€, et, d'autre part, de 12.441 M€ d'aide apportée par l'Etat à travers le fonds de soutien des emprunts à risques.

La dette nette des créances expliquées ci-avant s'élève à 284.675 M€

Un désendettement de 6.156 M€ en dette nette est constaté pendant l'année 2018, portant ainsi le désendettement cumulé depuis le début du mandat à 61.314 M€ au 31 décembre 2018.

- **La deuxième partie est relative à la dette du budget annexe des Activités funéraires :**

Depuis le transfert des budgets annexes Eau et Chauffages urbains à Saint-Etienne Métropole, la Ville n'avait en charge plus qu'un seul budget annexe, celui des Activités funéraires. Celui-ci s'est clôturé au 31 décembre 2018. Sa dette, composée d'une seule ligne à taux fixe sans risque, a été transférée au budget

principal pour un capital restant dû de 0.647 M€

- **La troisième partie est consacrée à la dette garantie par la Ville (contractée par les bénéficiaires des garanties) et son évolution :**

Au 31 décembre 2018, le stock d'encours garanti est de 298.104 M€

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Néant

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte de la gestion de la dette.

<b>Décision :</b> Dont acte	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Nora BERROUCHE</b>